



**SITE DE TRI, TRANSIT et  
REGROUPEMENT ET TRAITEMENT  
DE DÉCHETS  
D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES**  
Commune de Béville-le-Comte  
*Département d'Eure-et-Loir (28)*

**NOTE DE PRESENTATION  
NON TECHNIQUE**

**Dossier de demande d'autorisation environnementale**

**INTRODUCTION ..... 2**  
    **Contexte du projet ..... 3**  
    **Objet de la demande ..... 4**

**CADRE DU PROJET ..... 7**  
    **Localisation du projet ..... 7**  
    **Situation du projet ..... 8**

**NOTICE NON TECHNIQUE..... 9**

**DESCRIPTION DES INSTALLATIONS ..... 10**  
    **Données détaillées sur l’exploitation ..... 10**  
    **Données détaillées des aménagements ..... 11**

**FUTUR CLASSEMENT DU SITE CHIMIREC CDS ..... 12**  
    **Classement au titre des installations classées ..... 12**  
    **Classement IED ..... 14**  
    **Classement SEVESO ..... 14**

**CLASSEMENT AU TITRE DE LA LOI SUR L’EAU ..... 15**  
    **Classement Loi sur l’eau ..... 15**

## CONTEXTE DU PROJET

La société CHIMIREC CDS exploite un établissement sur la commune de Béville-le-Comte dans le département d'Eure-et-Loir. L'établissement, spécialisé dans la collecte, le tri, le regroupement, le transit et le traitement de déchets d'activités économiques, relève du régime de l'autorisation d'exploiter au titre des rubriques 2718, 2790, 2791 et 3550 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Dans le cadre de son développement, la société souhaite étendre ses capacités de regroupement et de stockage pour certaines typologies de déchets d'activités économiques et démarrer une activité de déconditionnement et de broyage de produits finis. Le démarrage de ces activités va s'accompagner d'une réorganisation de l'aménagement du site et d'un accroissement des capacités de stockage de déchets vrac et conditionnés. Cet accroissement de capacités étant supérieur au seuil de l'autorisation pour la rubrique 3550, le projet porté par l'exploitant est soumis à évaluation environnementale.

Le projet nécessite donc le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation environnementale en vertu de l'article D181-15-2 du Code de l'Environnement.

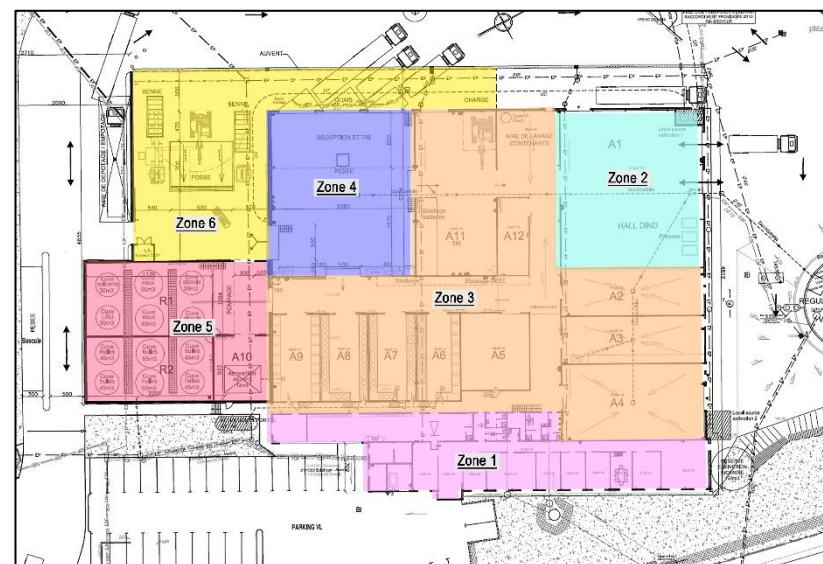
## OBJET DE LA DEMANDE

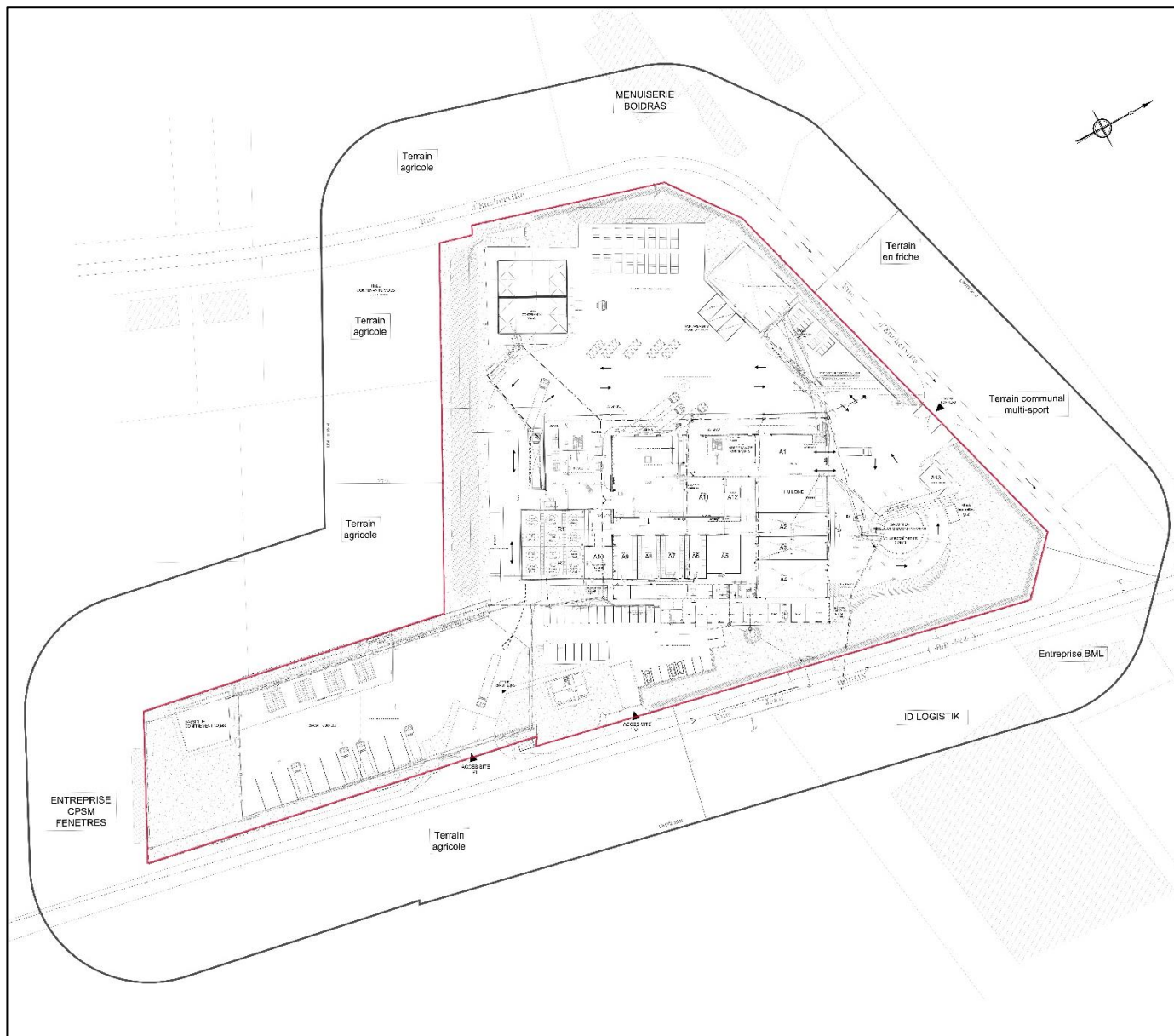
La demande concerne ainsi principalement l'accroissement des capacités de regroupement et de stockage d'un établissement dédié aux activités de tri, transit, regroupement et traitement de déchets d'activités économiques, sur la commune de Béville-le-Comte. Cet accroissement de capacité sera accompagné de l'extension du bâtiment d'exploitation de l'établissement et la mise en place d'aménagements extérieurs. L'établissement de la société CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte sera, en situation future, doté des installations suivantes :

- Un bâtiment principal d'exploitation, comptant :
  - o la zone 1 (660 m<sup>2</sup>) abritant l'ensemble des activités administratives de l'établissement, avec notamment : le bureau d'accueil, des bureaux et locaux sociaux, les vestiaires du personnel, une échantillothèque et le laboratoire du site ;
  - o la zone 2 (460 m<sup>2</sup>) dédiée, au stockage de déchets non-dangereux conditionnés et à la préparation des déchets à expédier vers les exutoires de traitement ;
  - o la zone 3 (1 800 m<sup>2</sup>) comprenant un ensemble d'alvéoles dédiées au stockage temporaire des déchets conditionnés ;
  - o la zone 4 (510 m<sup>2</sup>) dédiée, au déchargement, à la réception et au tri des déchets conditionnés ;
  - o la zone 5 (520 m<sup>2</sup>), qui sera créée dans le cadre du projet, et qui sera dédiée au stockage des déchets liquides vrac et au stockage temporaire de solvants non-chlorés conditionnés ;
  - o la zone 6 (525 m<sup>2</sup>), qui sera créée dans le cadre du projet, et qui sera dédiée à la massification de certaines typologies de déchets solides.
- Un bâtiment dédié au stockage des contenants vides et à la préparation des départs tournée (450 m<sup>2</sup>) ;
- Une alvéole extérieure dite « Bunker A13 » dédiée au stockage de piles en mélange (dont lithium) (45 m<sup>2</sup>), aménagée dans le cadre du projet.

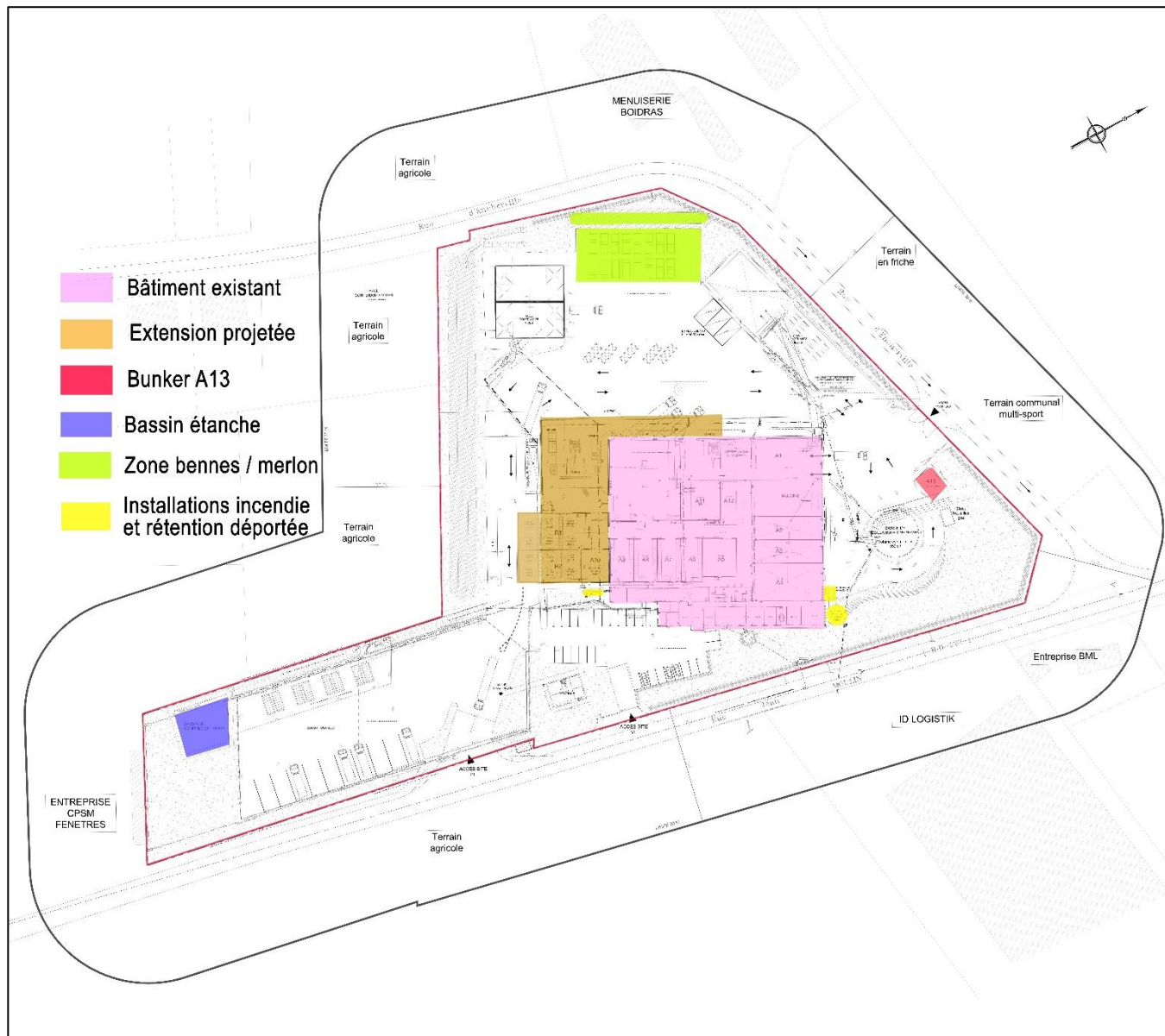
Ces installations sont complétées par des aménagements extérieurs :

- des zones de circulation ;
- un pont-bascule ;
- des ouvrages de gestion des eaux ;
- une réserve incendie ;
- des zones de stockage extérieures ;
- des espaces verts en limite de site.





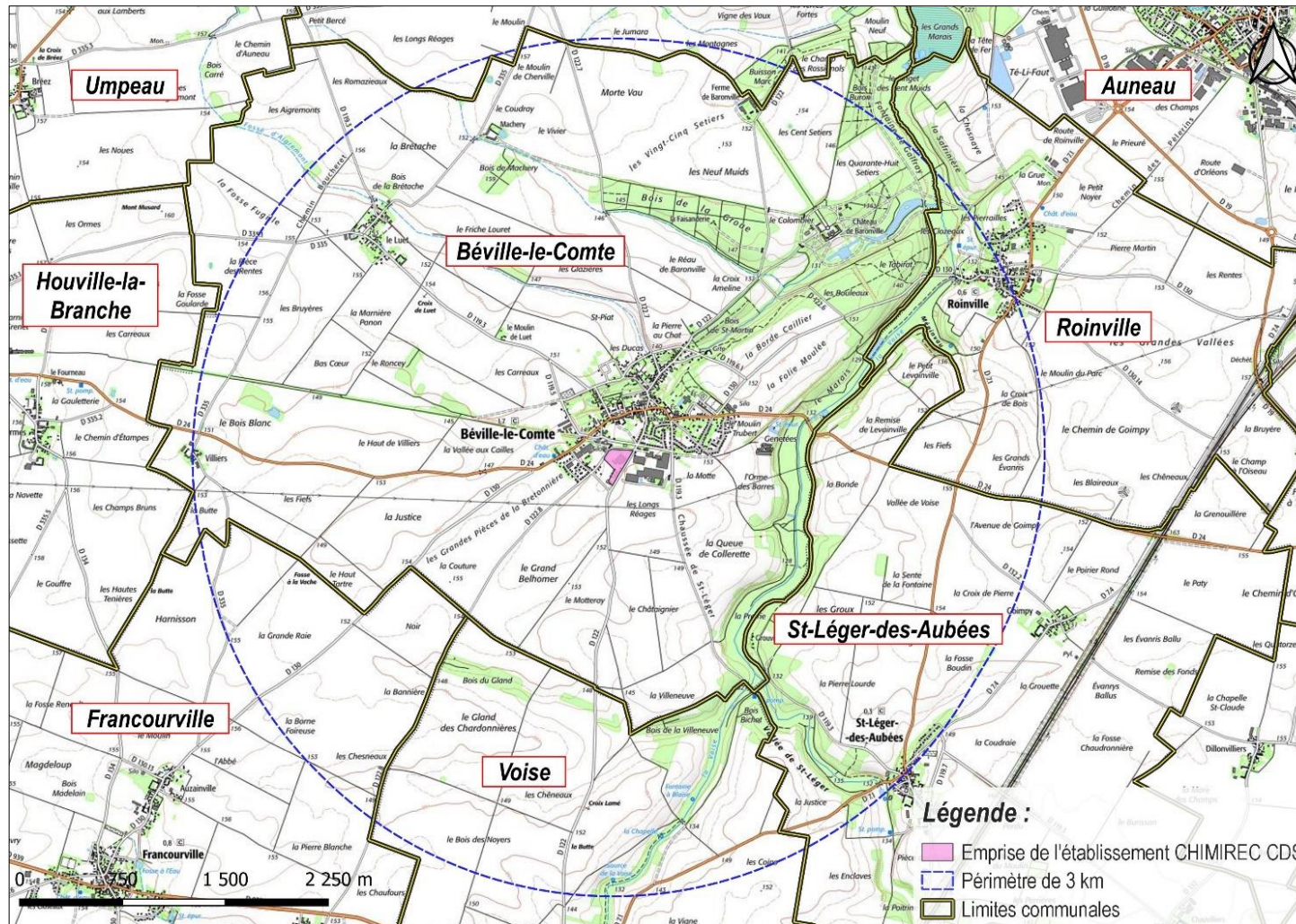
Plan de masse de l'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte – Configuration future



Localisation des aménagements projetés

## LOCALISATION DU PROJET

L'établissement CHIMIREC CDS est implanté sur la commune de Béville-le-Comte en périphérie Sud du centre-bourg.



## SITUATION DU PROJET

L'emprise totale du terrain occupé par la société CHIMIREC CDS s'élève à 25 957 m<sup>2</sup>, répartis sur plusieurs parcelles de la section cadastrale ZK de la commune de Béville-le-Comte.

Toutes ces parcelles, qui intègrent le futur périmètre ICPE de l'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte, sont la propriété foncière de la SCI EMIGAB, gérée par le Groupe CHIMIREC.

Dans le cadre de la présente demande, aucune extension du périmètre ICPE n'est sollicitée par rapport à la situation autorisée.

Le secteur proche compte plusieurs d'habitations (représentées en rose pâle sur la carte ci-contre), les habitations les plus proches étant localisées :

- au Nord-Est, le long de la rue Jean Moulin (A), soit à environ 15 m des limites du périmètre ICPE de l'établissement CHIMIREC CDS,
- au Sud-Ouest, le long de la rue d'Encherville (B), soit à environ 60 m des limites du périmètre ICPE de l'établissement CHIMIREC CDS,
- au Nord, le long de l'avenue de la Gare (C), soit à environ 70 m des limites du périmètre ICPE de l'établissement CHIMIREC CDS.



Situation cadastrale de l'établissement CHIMIREC CDS



Proches abords de l'établissement



---

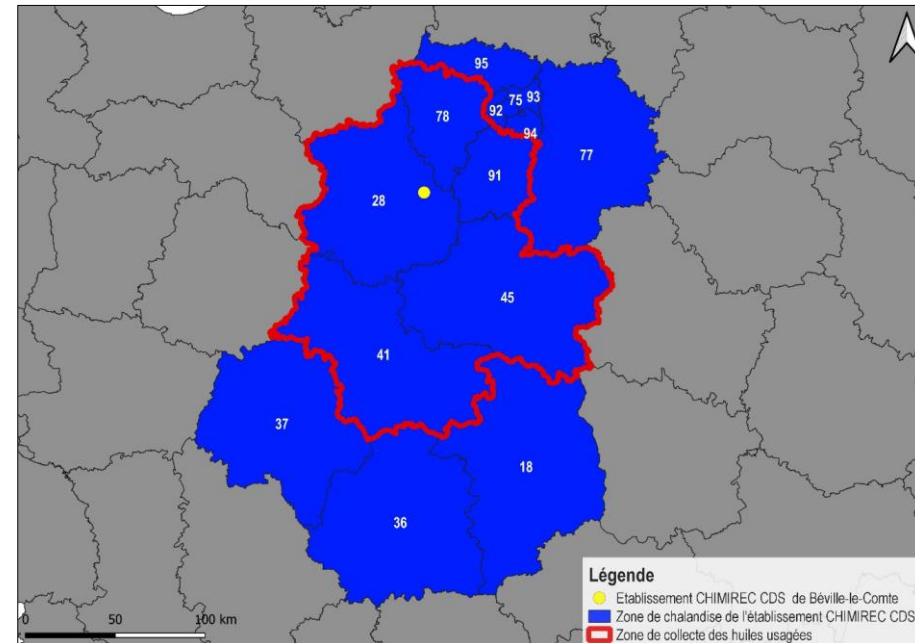
# NOTICE NON TECHNIQUE

# DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

## DONNEES DETAILLEES SUR L'EXPLOITATION

Les activités mises en œuvre sur le site CHIMIREC CDS sont :

- **Activités** : collecte, tri, transit, regroupement et traitement de déchets d'activités économiques.
- **Déchets concernés** : déchets conditionnés (acides, bases, emballages souillés, batteries, piles, etc.) et déchets vrac (huiles usagées, liquides de refroidissement usagés, solvants non-chlorés, eaux souillées, alcools, etc.).
- **Déchets interdits** : les produits radioactifs, les produits explosifs et les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI).
- **Provenance et zone de collecte** : les déchets proviennent de petites et moyennes entreprises ou industries, d'artisans et de déchetteries implantés sur les régions de la zone de chalandise de l'établissement CHIMIREC CDS (principalement Centre-Val de Loire et Île-de-France). En situation future, l'établissement collectera également des huiles usagées en provenance des départements d'Eure-et-Loir (28), Loiret (45), Loir-et-Cher (41), Yvelines (78), et Essonne (91).
- **Activité de traitement** : massification d'Emballages et Matériaux Souillés (EMS) et de déchets pâteux par déchiquetage et déconditionnement et broyage de produits finis.



Zone de chalandise de l'établissement (en bleu)

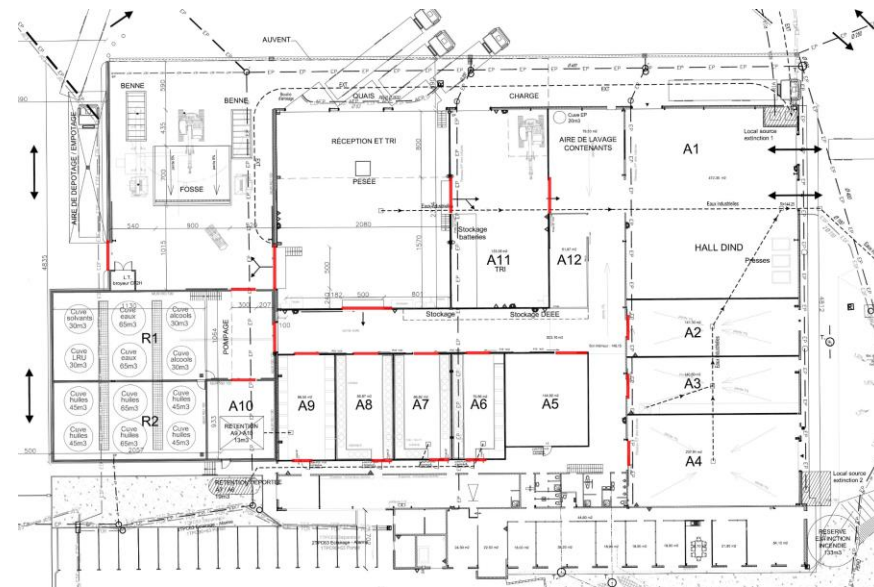
# DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

## DONNEES DETAILLÉES DES AMENAGEMENTS

- Le bâtiment d'exploitation de l'établissement et sa future extension sont dotés de **protections coupe-feu** dimensionnées pour garantir la non-propagation d'un potentiel incendie entre les zones de stockage. Des équipements de **lutte contre l'incendie** (extincteurs, extinction automatique, RIA) sont également disposés au sein du bâtiment. Enfin, toutes les zones du bâtiment sont couvertes par des dispositifs de **détection incendie** adaptés aux risques à couvrir.
- En termes de gestion des eaux, l'établissement est et restera doté d'un réseau dédié à la gestion des eaux pluviales et d'**ouvrages de régulation** (bassins et noues d'infiltration) permettant de limiter le débit de rejet vers le réseau public de gestion des eaux pluviales. Les eaux pluviales de voiries, susceptibles de contenir des polluants, transitent systématiquement par des **déboueurs-séparateurs d'hydrocarbures** afin d'être traitées. En complément, l'établissement bénéficie de capacités de rétention suffisantes pour contenir les eaux générées par l'extinction d'un éventuel incendie.
- Les moyens de lutte contre l'incendie présents sont constitués de **poteaux incendie** positionnés sur le domaine public et d'**une réserve de 360 m<sup>3</sup>** présente au sein du site.



Localisation des accès à l'établissement dans sa configuration future



Localisation des portes coupe-feu du bâtiment d'exploitation dans sa configuration future

# FUTUR CLASSEMENT DU SITE CHIMIREC CDS

## CLASSEMENT AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES

Les matières entreposées et les activités exercées au sein du site CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte sont et resteront soumises à autorisation préfectorale au titre de la législation sur les installations classées. Leur classement est synthétisé dans le tableau ci-contre :

Rubriques	Désignation de l'activité	Capacité de l'installation	Régime <sup>1</sup> - Rayon d'affichage
3550	<b>Regroupement et stockage temporaire de déchets dangereux ne relevant pas de la rubrique 3540</b> , dans l'attente d'une des activités énumérées aux rubriques 3510, 3520, 3540 ou 3560 avec une capacité totale supérieure à 50 tonnes, à l'exclusion du stockage temporaire sur le site où les déchets sont produits, dans l'attente de la collecte	<b>Quantité totale de 1 213,5 tonnes</b>	<b>A – 3 km</b>
3510	<b>Élimination ou valorisation des déchets dangereux, avec une capacité de plus de 10 tonnes par jour, supposant le recours à une ou plusieurs des activités suivantes :</b> - mélange avant de soumettre les déchets à l'une ou l'autre des activités énumérées aux rubriques 3510 et 3520	Regroupement et reconditionnement de déchets dangereux, décantation de déchets liquides, déchiquetage d'Emballages et Matériaux Souillés (EMS) et déconditionnement et broyage de produits finis (Capacité > 10 t/j) Capacité de traitement totale : 77 tonnes/jour (tous flux confondus (hors DIND))	<b>A – 3 km</b>
2718-1	<b>Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux</b> , à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2713, 2714, 2715 et 2719. La quantité de déchets susceptibles d'être présente dans l'installation étant : 1. Supérieure ou égale à 1 t	<b>Quantité totale de 1 193,5 tonnes</b>	<b>A – 2 km</b>
2790	<b>Installation de traitement de déchets dangereux à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2711, 2720, 2760, 2770, 2792, 2793 et 2795.</b>	Regroupement et reconditionnement de déchets dangereux, décantation de déchets liquides, déchiquetage d'Emballages et Matériaux Souillés (EMS) et déconditionnement et broyage de produits finis	<b>A – 2 km</b>
2791-1	<b>Installation de traitement de déchets non dangereux, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2515, 2711, 2713, 2714, 2716, 2720, 2760, 2771, 2780, 2781, 2782, 2794, 2795 et 2971.</b> La quantité de déchets traités étant : 1. Supérieure ou égale à 10 t/j	Broyage de produits finis cosmétique, pressage de carton et plastique.  Capacité de traitement totale : <b>12 tonnes/jour</b>	<b>A – 2 km</b>

<sup>1</sup> A : autorisation, E : enregistrement, D : déclaration, NC : non classé, C : rubrique soumise au contrôle périodique prévu par l'article L.512-11 du Code de l'Environnement

Rubriques	Désignation de l'activité	Capacité de l'installation	Régime <sup>1</sup> - Rayon d'affichage
2795-2	<b>Installation de lavage de fûts, conteneurs et citernes de transport de matières alimentaires, de substances ou mélanges dangereux mentionnés à l'article R.511-10, ou de déchets dangereux.</b> La quantité d'eau mise en œuvre étant : 2. Inférieur à 20 m <sup>3</sup> /j	La consommation journalière en eau de lavage pour les contenants sera inférieure à 20 m <sup>3</sup> .	DC
2711-2	<b>Installations de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de déchets d'équipements électriques et électroniques, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719.</b> Le volume susceptible d'être entreposé étant : 2. Supérieur ou égal à 100 m <sup>3</sup> mais inférieur à 1000 m <sup>3</sup>	Quantité < 1000 m <sup>3</sup> <b>100 m<sup>3</sup></b> (20 tonnes)	DC
2713-2	<b>Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de métaux ou de déchets de métaux non-dangereux, d'alliage de métaux non-dangereux, à l'exclusion des activités et installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712 et 2719.</b> La surface étant : 2. Supérieur ou égal à 100 m <sup>2</sup> mais inférieur à 1000 m <sup>2</sup>	Surface < 100 m <sup>2</sup> <b>soit environ 75 m<sup>2</sup></b>	NC
2714-2	<b>Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de déchets non dangereux de papiers, cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois à l'exclusion des activités visées aux rubriques 2710, 2711 et 2719.</b> Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant : 2. Supérieur ou égal à 100 m <sup>3</sup> mais inférieur à 1000 m <sup>3</sup>	Quantité < 1000 m <sup>3</sup> <b>360 m<sup>3</sup></b>	DC
2715	<b>Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de verre à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2710, le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant supérieur ou égal à 250 m<sup>3</sup>.</b>	Quantité < 250 m <sup>3</sup> <b>120 m<sup>3</sup></b> (80 tonnes)	NC
2716-2	<b>Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de déchets non dangereux non inertes à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2713, 2714, 2715 et 2719.</b> Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant : 2. Supérieur ou égal à 100 m <sup>3</sup> mais inférieur à 1 000 m <sup>3</sup> .	Quantité < 1 000 m <sup>3</sup> <b>180 m<sup>3</sup></b> (125 tonnes)	DC
2925	<b>Ateliers de charge d'accumulateurs</b> La puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération étant supérieure à 50 kW.	<b>Puissance des différentes zones de charge &lt; 50kW</b> (Puissance cumulée des chargeurs = 42 kW)	NC

# FUTUR CLASSEMENT DU SITE CHIMIREC CDS

## CLASSEMENT IED

La directive IED est une évolution de la directive relative à la prévention et à la réduction intégrée de la pollution (IPPC).

Parmi les installations et activités énumérées à l'annexe I de la directive IED et transposées en droit français dans la nomenclature ICPE (annexe de l'article R511-9 du Code de l'Environnement – rubriques 3000 à 3999), l'établissement CHIMIREC CDS relève des rubriques 3550 et 3510 qui encadrent les activités liées aux déchets dangereux.

Rubriques	Désignation de l'activité	Capacité de l'installation
3510	Élimination ou valorisation des déchets dangereux, avec une capacité de plus de 10 tonnes par jour.	Capacité de traitement totale : 77 tonnes/jour (tous flux confondus (hors DIND))
3550	Stockage temporaire de déchets dangereux ne relevant pas de la rubrique 3540, dans l'attente de l'une des activités énumérées aux rubriques 3510, 3520, 3540 ou 3560 avec une capacité totale supérieure à 50 tonnes, à l'exclusion du stockage temporaire sur le site où les déchets sont produits, dans l'attente de la collecte	Quantité totale de : 1213,5 tonnes

## CLASSEMENT SEVESO

Par ailleurs, les activités actuelles et futures de l'établissement CHIMIREC CDS ne mettent pas directement en œuvre une substance ou préparation en quantité suffisante pour dépasser les seuils fixés par le décret n°2014-285 du 3 mars 2014, modifiant la nomenclature des installations classées.

Ainsi, trois sommes ont été calculées pour la règle de cumul seuil haut, et trois autres pour la règle de cumul seuil bas.

Type de dangers	Situation vis-à-vis du Seuil Haut		Situation vis-à-vis du Seuil Bas	
	Valeur	Dépassement du coefficient 1	Valeur	Dépassement du coefficient 1
Dangers pour la santé S <sub>a</sub>	0,19	Non	0,77	Non
Dangers physiques S <sub>b</sub>	0,08	Non	0,40	Non
Dangers pour l'environnement S <sub>c</sub>	0,38	Non	0,81	Non

### Conclusion :

**Par conséquent, au vu des déchets et des quantités transitant sur le site, dans sa configuration future, il ressort que l'établissement ne sera pas classé seuil bas ni seuil haut selon les règles de cumul.**

# CLASSEMENT AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU

## CLASSEMENT LOI SUR L'EAU

Relevant de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), le site exploité par la société CHIMIREC CDS relève également de la « Loi sur l'Eau ». Le tableau suivant précise les rubriques IOTA (Installations, Ouvrages, Travaux et Activités) définies à l'article R214-1 du Code de l'Environnement au titre de la « Loi sur l'Eau » qui concernent l'établissement de Béville-le-Comte, dans sa configuration actuelle, comme future :

Nomenclature IOTA	Nature de l'activité (Nomenclature IOTA)	Établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte
1.1.1.0 Déclaration	Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau.	L'établissement est doté de 3 piézomètres afin de contrôler périodiquement la qualité des eaux souterraines circulant au droit du site.

La société CHIMIREC CDS a pris en compte les effets de l'exploitation du site et de son projet sur les eaux superficielles et souterraines, afin de proposer des mesures adaptées pour les éviter, les réduire ou les compenser.

# PRINCIPALES CONCLUSIONS DE L'ETUDE D'IMPACT ET DE L'ETUDE DE DANGERS

## ETUDE D'IMPACT

L'étude d'impact réalisée dans le cadre de la présente demande a permis d'analyser l'état initial de l'environnement et d'identifier les principaux enjeux, principalement liés à l'environnement humain avec la présence d'habitations localisées à proximité immédiate de l'établissement CHIMIREC CDS. D'autres compartiments environnementaux peuvent présenter des enjeux spécifiques (sols, eaux souterraines), les investigations et les suivis environnementaux réalisés par l'exploitant de l'établissement CHIMIREC CDS ont toutefois permis de confirmer que les activités du site n'ont pas impacté ces milieux.

Concernant les activités actuelles et projetées de la société CHIMIREC CDS, les principaux impacts identifiés concernent les émissions atmosphériques générées par le trafic routier et certaines activités réalisées au sein de l'établissement de Béville-le-Comte. Afin de réduire ces émissions atmosphériques, et afin de se mettre en conformité par rapport aux dispositions des Meilleures Techniques Disponibles (MTD), l'exploitant de l'établissement CHIMIREC CDS projette la mise en place de dispositifs de captation au niveau des principaux postes d'émissions. Ces dispositifs pourront être couplés à des systèmes de filtration si les flux mesurés dépassent les valeurs limites d'émission (VLE).

A noter que l'évaluation quantitative des risques sanitaires (EQRS) réalisée dans le cadre de la présente demande a permis de conclure que les activités de l'établissement CHIMIREC CDS, dans sa configuration future, n'étaient pas susceptibles de présenter un risque sanitaire avéré pour les populations environnantes.

## ETUDE DE DANGERS

L'étude de dangers réalisée dans le cadre de la présente demande a permis d'identifier les principaux phénomènes dangereux susceptibles de survenir au sein de l'établissement CHIMIREC, parmi lesquels on notera le risque incendie lié à la présence de déchets combustibles ou inflammables, le risque d'explosion en lien avec la formation d'un nuage de vapeur explosive et enfin le risque toxique lié aux fumées générées par un éventuel incendie.

Au terme de l'analyse préliminaire des risques, la gravité des phénomènes dangereux, potentiellement susceptibles de générer des effets dangereux perceptibles en dehors des limites du périmètre ICPE de l'établissement CHIMIREC CDS, a été estimée par l'intermédiaire de modélisations.

Les modélisations réalisées pour les différents phénomènes dangereux retenus ont permis de s'assurer que les modalités d'exploitation envisagées par la société CHIMIREC CDS permettraient de garantir que l'intégralité des effets dangereux générés par un éventuel sinistre survenant au niveau des installations de la société serait contenue au sein des limites du périmètre ICPE de l'établissement CHIMIREC CDS.

En complément, l'étude de dangers a également permis de s'assurer que les moyens d'intervention et de lutte contre l'incendie mis en œuvre et projetés par l'exploitant de l'établissement CHIMIREC CDS sont et resteront adaptés aux modalités d'exploitation envisagées.